

DÉCODER LE MONDE

CHAQUE MOIS, UN SUJET LIÉ À L'ACTUALITÉ DES DROITS HUMAINS OU À L'ÉVOLUTION DE NOS SOCIÉTÉS, À DISCUTER DANS VOTRE GROUPE AMNESTY.

OCTOBRE 2020

Merci à la coordination OSIG (Orientations sexuelles et identités de genres) pour l'écriture de ce DcoD le monde !

Le temps de réunion consacré à *DcoD le monde* est une excellente occasion d'échanger vos points de vue et de vous enrichir de ceux des autres.

**Une idée d'article pour un prochain DcoD le monde ?
Envie qu'on y aborde telle thématique ?
Adressez propositions et requêtes
à acaudron@amnesty.be.**

Amnesty International a commencé à défendre les droits humains des personnes LGBTQI+ en 1991. Un 20^e anniversaire est l'occasion de faire le point sur un travail méconnu au profit d'une population très hétérogène, qui change et se diversifie constamment.

Souvent, cette thématique croise d'autres thématiques sur lesquelles Amnesty International est active. Par exemple la qualité de personnes LGBTQI+ vaut une condamnation à mort dans plus de 10 pays du monde et est criminalisée dans plus de 70. Militer contre la peine de mort, c'est donc parfois aussi militer pour les droits des personnes LGBTQI+...

TOUTES CES LETTRES DE L'ALPHABET...

Un petit récapitulatif de tous ces acronymes s'impose pour comprendre pourquoi il a été nécessaire d'ajouter fréquemment des lettres supplémentaires.

La plupart des organisations et associations utilisent en 2020 l'acronyme LGBTQI+. Les institutions internationales ont tendance à utiliser OSIG – pour « orientations sexuelles et identités de genre » (SOGI en anglais) – car cet acronyme varie un peu moins que l'autre.

Il n'existe pas de consensus au sein d'Amnesty International. Les sections belge francophone et française utilisent « OSIG », la section allemande utilise « Queer », la section australienne « LGBTI » et l'espagnole « DAS » (diversité affective et sexuelle). Cela complique parfois la communication au sein ou en dehors des personnes de la communauté ou proche d'elle, mais reflète aussi l'énorme diversité de cette population.

Pour s'y retrouver, il convient de rappeler d'abord que le sexe, les orientations sexuelles et les identités de genre sont trois choses bien distinctes.

Le sexe est une caractéristique anatomique, le plus souvent clairement identifiable à la naissance et permettant de classer la personne du côté des hommes ou du côté des femmes. Ce n'est toutefois pas toujours le cas (personnes intersexes).

Les orientations sexuelles renvoient aux préférences en matière de pratiques sexuelles. Certain-e-s aiment faire cela seul-e-s, à deux, à trois ou plus nombreux. Certain-e-s apprécient des jeux qui en laissent d'autres indifférent-e-s. Quand on parle d'orientation sexuelle, on vise le plus souvent le sexe des personnes avec lesquelles on apprécie d'avoir des relations sexuelles.

L'identité de genre correspond au sentiment qu'une personne d'être un homme, une femme, les deux, aucun ou autre. Cela peut ne pas correspondre au sexe que la nature lui a assigné.

Les orientations sexuelles et les identités de genres (OSIG), sont donc aussi diverses que chaque personne. Ça nous fait quelques milliards de définitions. Heureusement, pour faciliter l'analyse, on a créé des catégories auxquelles on assigne des lettres spécifiques.

Voici les lettres et acronymes les plus utilisés.

L pour « lesbienne ». Le terme désigne une personne qui s'identifie en tant que femme et qui a une attirance sexuelle et/ou affective envers d'autres personnes qui s'identifient en tant que femmes. (Orientation sexuelle)

G pour « gay ». Le terme désigne une personne qui s'identifie en tant qu'homme et qui a une attirance sexuelle et/ou affective envers d'autres personnes qui s'identifient en tant qu'hommes. (Orientation sexuelle)

B pour « bisexuel-le ». Le terme désigne une personne qui se sent attiré-e par des personnes des deux genres binaires (homme et femme). Il existe un grand débat au sein de la communauté concernant cette définition et celle de « pansexuel-le » (dit-e d'une personne qui se sent attiré-e par des personnes binaires et non-binaires^[1]). (Orientations sexuelles)

T pour « transgenre ». Le terme désigne une personne qui s'identifie avec un genre différent de celui assigné à sa naissance. On prend garde d'éviter l'utilisation du mot « transsexuel-le », considéré, en Belgique, comme un terme dégradant. (Identités de genre)

Q pour « Queer ». Le terme anglais (considéré comme une insulte et qu'on peut traduire par « bizarre, étrange ») désigne l'ensemble des personnes qui ne s'identifient pas avec la norme cis-hétérosexuelle^[2]. Il peut servir pour décrire une orientation sexuelle ou une identité de genre, voire même comme un terme générique^[3]. (Orientations sexuelles et identités de genre, ainsi que l'expression de genre)

I pour « intersexe ». Le terme désigne une personne dont les caractéristiques sexuelles (ses organes génitaux, ses caractéristiques secondaires, ses chromosomes, ses hormones, etc.) ne correspondent pas à la norme médicale homme/femme. (Caractéristiques sexuelles)

+ pour « plus ». C'est le signe graphique qui permet d'inclure, sans les citer, toutes les différentes réalités en termes d'orientations sexuelles, identités de genre et caractéristiques sexuelles.

Pourquoi Amnesty International s'intéresse-t-elle à cette population spécifique ?

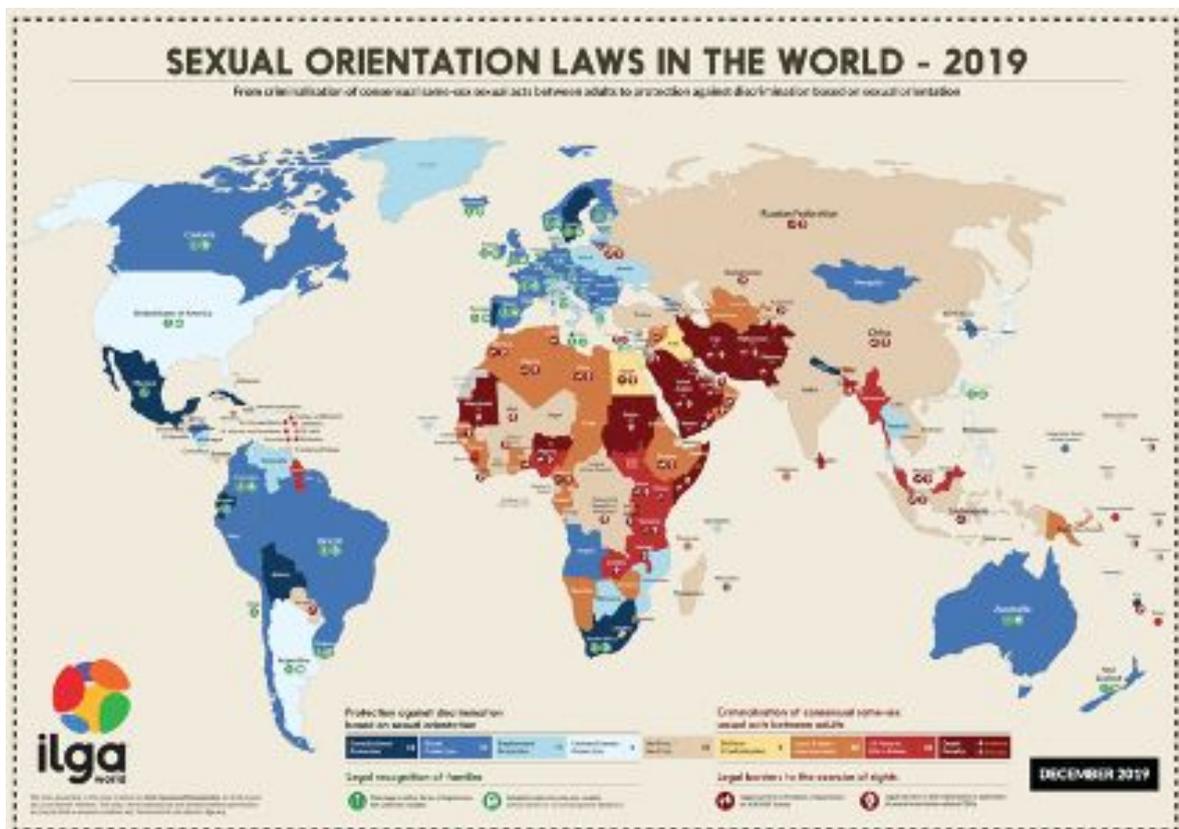
Malgré les progrès obtenus dans la reconnaissance de leurs droits civils, les discriminations et les préjugés envers les personnes LGBTQI+ sont toujours bien présents dans le monde.

L'échelle de comportements discriminatoires va des actes de harcèlement dans les écoles ou dans les lieux de travail jusqu'à la mise à mort dans certains pays. La liste des discriminations et des pays qui ont une législation hostile envers les personnes LGBTQI+ est très vaste.

Plus de 70 États/territoires pénalisent les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres par de la prison, de la torture, la peine de mort ou des travaux forcés. Dans plus de 10 régions/pays, l'homosexualité est passible de la peine de mort.

La possibilité pour les personnes transgenres de changer leur état civil varie en fonction des législations locales. Par exemple, certains pays requièrent une chirurgie de réattribution sexuelle (comme en Norvège, avant la lutte de John Jeanette Solstad Remø^[4], en collaboration avec Amnesty). L'Argentine, à l'inverse, autorise les personnes transgenres à changer d'état civil sans chirurgie ou autorisation judiciaire.

Ainsi, le monde est partagé entre deux directions complètement différentes : certains pays renforcent leurs lois pour priver les personnes LGBTQI+ de plus en plus de libertés (ex : la tentative de renforcement du code pénal de Brunei^[5]) ; d'autres, comme l'Uruguay^[6], adoptent des lois contre la discrimination et pour la protection des personnes LGBTQI+.



L'implication d'Amnesty International soulève de nombreuses questions. Jusqu'au aller dans l'engagement en faveur des droits de ces personnes ? Où le mandat d'Amnesty s'arrête-t-il en ce qui concerne les demandes des personnes LGBTQI+ ? Quelles sont les revendications à soutenir ? Où on s'arrête pour laisser la place aux associations expertes ? Comment mesurer l'implication des droits humains dans les droits sociaux des personnes LGBTQI+ ?

L'ENFANCE DES PERSONNES LGBTQI+, LE TERRITOIRE À EXPLORER

Les enfants LGBTQI+ sont de plus en plus nombreux dans les médias et les réseaux sociaux. On les entend beaucoup. Les associations commencent à créer des réseaux pour les soutenir et prévenir des discriminations. C'est le cas des associations comme Transkids^[7] qui soutient les enfants transgenres et non-binaires dans leur vie de tous les jours. Il existe aussi des initiatives comme les animations du GRIS en milieu scolaire pour expliquer et démystifier les diverses orientations sexuelles, afin d'éviter les situations de harcèlement scolaire pouvant pousser les plus jeunes jusqu'au suicide. Ces associations citées, existent en Belgique et dans d'autres pays, comme l'Espagne et le Royaume Uni.

D'autres expériences d'accueil et de sensibilisation des plus jeunes ne sont toujours pas bien reçues. C'est l'exemple des lectrices de contes transgenres et drag queen dans les bibliothèques qui ont suscité des réactions hostiles^[8] en France ou aux États-Unis.

Ainsi, nous constatons que même dans des pays où la loi protège, ou est censée protéger la population LGBTQI+, ces personnes se voient toujours menacées et leurs droits ne sont pas respectés.

Faut-il accentuer le travail sur la thématique des enfants LGBTQI+ ? Sont-ils trop jeunes pour commencer une lutte au cours de laquelle ils exposeront leur propre identité ?

Aucun texte légal en matière de droits humains ne proclame le droit de l'enfant à l'autodétermination de son genre ou au développement de sa sexualité. Soutenir les mineurs visé-e-s nécessiterait qu'Amnesty International, comme d'autres organisations, identifie d'autres moyens que le droit international pour appuyer son action. L'organisation y est-elle prête ? Est-elle prête à développer les droits des enfants LGBTQI+ ? Le mouvement se sentirait-il à sa place dans cette lutte, et y aurait-il sa place ?

Les personnes LGBTQI+ dont Amnesty a défendu les droits (par exemple au moyen de pétitions) ces dernières années étaient souvent jeunes, mais jamais mineures. Amnesty International a demandé justice pour Noxolo Nogwaza^[9] en 2012, pour libérer Jean-Claude Mbede^[10] en 2011. Elle soutient également Vitalina Koval^[11] depuis 2018.

Certains très jeunes enfants sont confrontés au problème spécifique de l'assignation du sexe à la naissance. On procède, dans la plupart des pays, à des opérations chirurgicales sur les enfants intersexes, afin de les faire « entrer dans la norme ». Ces procédures de normalisation sexuelle ne correspondant à aucune nécessité médicale et ayant des conséquences dramatiques sur la vie des enfants et des adultes qu'ils deviendront sont aujourd'hui reconnues comme de graves violations des droits humains par les Nations unies, Human Rights Watch ou encore Amnesty International. La Belgique^[12] a de fait été réprimandée par le Comité de l'ONU contre la torture pour son absence de dispositions interdisant ces mutilations génitales sur les enfants intersexes. Ces opérations sont considérées comme des violations multiples des droits humains, elles peuvent conduire à la stérilité de l'enfant, sont un traitement inhumain et dégradant, peuvent porter atteinte à sa vie, etc. Des cas sont cités également en Suisse en 2015^[13], en France en 2016^[14].

Au-delà de son positionnement contre les procédures imposées de normalisation sexuelle, Amnesty devrait-elle franchir la barrière des 18 ans et soutenir davantage les jeunes et les enfants LGBTQI+ dans le monde ?

ET UN PETIT PLUS...

Sous réserve de l'évolution de la pandémie de coronavirus, les associations LGBTQI+ et de défense des droits humains s'associeront pour célébrer ensemble la journée contre la discrimination des personnes LGBTQI+ dans le monde, autour du 17 mai 2021. Les événements suivants participent à réclamer la défense et la protection des droits des personnes LGBTQI+ dans le monde.

- **17 mai** : Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie
- **Autour du 17 mai** (date à confirmer) : Belgium Pride, la manifestation nationale, à Bruxelles
- **28-29 juin** : Stonewell, la date de commémoration de la première Pride, en 1969, à New York, USA.
- **26 octobre** journée internationale de visibilité intersexe,
- **8 novembre** journée internationale de solidarité intersexe !

[1] Une personne « non binaire » est une personne qui ne s'identifie pas aux genres binaires homme ou femme.

[2] « Cis » fait référence aux personnes dont le genre avec lequel elles s'identifient correspond avec celui assigné à la naissance. « Hétérosexuel » fait référence aux personnes qui se sentent attirées par des personnes du genre contraire (dans les deux genres binaires hommes/femmes) à celui auquel elles s'identifient. L'utilisation du mot cis-hétérosexuel fait référence à la « norme ».

[3] En anglais, c'est le terme « umbrella » (littéralement « parapluie »), qui sert à désigner toute la communauté.

[4]

<https://www.amnesty.be/veux-agir/agir-localement/participez-marathon-lettres/les-individus-adoptes/article/john-jeanette-solstad-remo>

[5] <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/brunei-darussalam-le-retour-des-peines-inhumaines>

[6] https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/10/26/l-uruguay-unique-en-ses-genres_5374991_3232.html

[7] Transkids : <http://rainbowhouse.be/fr/association/transkids/>

[8]

https://www.francetvinfo.fr/culture/livres/jeunesse/une-lecture-de-contes-par-des-drag-queens-dans-une-bibliotheque-parisienne-provoque-des-reactions-haineuses_3293677.html

[9] <https://www.amnesty.be/veux-agir/agir-ligne/petitions/node/9306>

[10] <https://www.amnesty.be/veux-agir/agir-ligne/petitions/node/8181>

[11] <https://www.amnesty.be/veux-agir/agir-ligne/petitions/article/justice-pour-vitalina-victime-d-une-agression-haineuse>

[12] <https://www.genrespluriels.be/Reprimande-des-Nations-Unies-contre-Belgique-IGM>

[13] <https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/groupes/homosexuels/comites-onu-intersexes>

[14] <http://stop.genitalmutilation.org/pages/MGI-Traitement-Inhumain-Torture-ONU-reprimande-la-France>
